



Bureau syndical du
09 septembre 2021

DELIBERATION N° 2021-09-064
Demande de subvention pour l'aménagement de la rupture de charge de St-Florent

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le trois septembre par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	12	12	
Présents : Georges GIANNI, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, GIFFON Jean-Baptiste, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne. En visio-conférence MARIOTTI Marie-Thérèse, MICHELETTI Vincent			
Absents : POLI Xavier, NEGRONI Jérôme, LACOMBE Xavier, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 10/09/2021 et de la publication de l'acte le: 10/09/2021			
			  Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210909-2021-09-064-DE
 Date de télétransmission : 10/09/2021
 Date de réception préfecture : 10/09/2021

Monsieur Etienne MARCHETTI, Vice-Président expose,

Afin de prendre en compte le déploiement du tri et l'augmentation des tonnages collectés, la commission infrastructure en 2018 a validé l'adaptation ou la création d'infrastructures de transfert pour accompagner les territoires dans leurs démarches.

L'opportunité de la mise à disposition d'un terrain de 1 000 m² au nord-ouest en continuité de la recyclerie de Saint Florent par la commune permet la création de ce type d'équipement. Aussi, en 2019 le bureau syndical a validé la création d'une rupture de charge sur ce site.

Le 9 avril 2019, un permis de construire a été déposé auprès de la Mairie de Saint Florent

Le 19 juillet 2019, le permis a été refusé sur la base du fait que le projet se situe dans une zone PPRI aléa fort.

Le 13 août 2019, une demande de recours gracieux a été formulée, qui n'a pas aboutie.

Cependant en février 2021, des échanges avec le service Risques et Nuisances de la DDTM ont permis d'aboutir à un protocole d'alerte suivant les degrés de vigilance météo France. Des éléments constructifs permettant d'éviter les éventuels déplacements de benne en cas de crue sont venus compléter le dispositif. Ainsi, le 5 mai 2021, un nouveau PC a été déposé. Le 2 août 2021, le PC a été accordé.

En 2019, des conventions Ademe/OEC portant à la fois sur les travaux et sur un engin d'exploitation ont été accordées. Seule la partie engin a pu être exécutée, le reste de convention a été déclaré caduque.

Il convient maintenant de redéposer une demande de subvention pour la création de la rupture de charge du tri et des aménagements annexes.

Le projet est estimé à 440.000 € HT. Le co-financement envisagé est de 308.000 € soit 70 %, le solde soit 132.000 € auxquels s'ajoute la TVA étant financé sur fonds propres par le Syvadec.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver le présent plan de financement et autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à déposer un dossier de demande financement à hauteur de 70% ou à défaut le meilleur taux possible de l'opération auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,

VU la délibération 2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant l'intérêt de disposer une rupture de charge pour ce secteur afin d'optimiser les transports

Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement pour ces travaux accompagnant la montée en charge du tri, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé M. Etienne MARCHETTI, Vice-Président

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210909-2021-09-064-DE Date de télétransmission : 10/09/2021 Date de réception préfecture : 10/09/2021
--

A l'unanimité :

Donne acte au rapporteur des explications entendues,

- Approuve le plan de financement pour les travaux d'aménagement revus d'une rupture de charge à Saint Florent
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210909-2021-09-064-DE
Date de télétransmission : 10/09/2021
Date de réception préfecture : 10/09/2021